

## **REGLEMENT du Module Handicap FFE**

**Objet :** La Direction Nationale du Handicap (DNH) crée un Module de formation permettant d'initier et de sensibiliser, aux spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Afin d'assurer sa pérennité, Le développement de celui-ci doit se faire dans le respect des présentes règles.

### **1) CADRE**

Le Module Handicap a été conçu pour être dispensé lors des formations de DAFPE 1, assurant ainsi une spécificité au bénéficiaire.

Avec accord de la DNH, selon modalités définies ci-après, le module pourra être dispensé lors d'autres formations Fédérales diplômantes. La spécialité handicap ne sera reconnue que dans le secteur concerné par la formation (Animation, Entraînement, Arbitrage...).

Le module pourra également être dispensé seul en session d'une journée au titulaire du DAFPE1 ou DAFPE2 désireux d'acquiescer une spécificité handicap,

### **2) ORGANISATION**

Le module Handicap devra se dérouler, dans un cadre défini ci-dessus et sous l'autorité d'un organisateur clairement identifiable en une personne morale ou physique garante de son bon déroulement.

Le contenu de la formation, les documents pédagogiques et l'habilitation du formateur à dispenser ces enseignements seront définis aux préalables en accord avec la DNH.

Les compétences requises par le formateur sont fournies dans l'annexe

L'organisateur transmettra au minimum un mois avant la date prévue un dossier de candidature avec :

- Une présentation de l'organisateur et du cadre de la formation
- Le nom et le CV du Formateur
- Un descriptif détaillé du projet de formation
- Le budget prévisionnel
- L'annonce avec les tarifs et conditions matérielles
- Besoins spécifiques

La DNH se réserve le droit d'accepter, d'amender ou de refuser toute demande non-compatible avec ses attentes. Le cas échéant, elle aidera le candidat à mettre son projet en conformité.

Un cahier des charges précis sera fourni sur demande par la DNH.

### **3) MODALITES FINANCIERES**

Le module devra être pris en compte dans le budget global de la formation.

Le formateur percevra la même indemnité horaire que pour la formation concernée (sur les bases de la grille élaborée par la FFE)

#### **4) Procédure d'obtention du statut de Formateur Handicap FFE**

- Le formateur devra être titulaire d'un DAFFE 2 ou d'un DAFFE 1 avec une expérience significative auprès de personnes en situation de Handicap
- Il devra faire partie d'une liste de formateur agréé la DNH et clairement défini au sein des formateurs FFE
- Il devra avoir une connaissance fine du monde du Handicap et de ses besoins en matière de pratique échiquienne.
- Il interviendra à la demande d'un directeur de stage homologué par la FFE et avec l'accord de la DNH.

### **ANNEXE : Fiche de Poste FORMATEUR HANDICAP FFE**

#### **Mission**

Chaque formation avec module Handicap est dispensée par un formateur Handicap. Ses missions s'organisent autour de trois axes :

- **L'enseignement auprès des stagiaires**
  - . Concevoir son action pédagogique en lien avec le directeur de la formation
  - . Proposer un enseignement adapté au programme de la formation concernée
  - . Élaborer avec les autres formateurs les modalités d'évaluation
- **L'apport de son expérience en matière d'enseignement des échecs pour les personnes en situation de Handicap**
  - . Présentation des différents types de Handicap et mise en corrélation de la pratique du jeu.
  - . Présentation de projets en lien avec les personnes en situation de handicap et présentation des possibles
  - . Présentation des partenaires avec qui il faut travailler pour monter ses projets.
  - . Présentation des textes institutionnels qui doivent être le ciment de ses projets.
- **Conseil à la communauté des stagiaires et aux formateurs en matière de pratique avec les personnes en situation de Handicap, en qualité de personnes ressources.**
  - . Conseiller pour promouvoir la pratique du jeu par les personnes en situation de handicap.
  - . Susciter et coordonner les actions concertées entre les différents acteurs qui permettent une ouverture du jeu aux personnes à besoin particuliers.

#### **Compétences**

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire du monde du handicap et de la Fédération Française des échecs.
- Savoir analyser les besoins spécifiques des stagiaires et les prendre en compte dans la mise en place du module handicap de la formation.

- Être en mesure de préparer des stagiaires à la partie « handicap » de l'examen.
- Être capable d'associer les directives fédérales en matière de formation.
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et de dynamisme.
- Respecter le devoir de discrétion demandé à chaque formateur.